



6 mars 2007

C 5/2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 14 mars 2007)

Centre sportif de Rochettaz Remplacement du gazon synthétique du terrain B de football (Préavis N° 2 - 2006)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 22 février 2006, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 850'000.-, destiné à couvrir les frais liés à l'exécution de l'objet cité en titre.

L'exécution de ce projet a pu se dérouler dans d'excellentes conditions météorologiques, permettant de réaliser les travaux durant la pause estivale du Club du Pully-Football (mi-juin à mi-août 2006).

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'investissement engagé pour la réalisation de l'objet cité en titre, selon les indications ci-après :

•	Crédit d'investissement accordé	Fr.	850'000.00
•	Total des dépenses	Fr.	808'052.35
•	Subside du Fonds du sport	Fr.	267'500.00

Tenant compte du subside accordé par la Commission cantonale du Fonds du sport, le coût net des travaux s'élève à Fr. 540'552.35.

Les joueurs du Pully-Football, qui utilisent cette nouvelle surface de jeu depuis le mois d'août 2006, ont tenu à exprimer au Conseil et à la Municipalité leur vive gratitude, car ils sont unanimes à dire que les qualités footballistiques, techniques et sécuritaires du nouveau gazon synthétique sont excellentes.

LA MUNICIPALITE